

Présentation de la note de service
relative à l'Enseignement de
Langue et Culture d'Origine :
présentation de l'ELCO et mise en
œuvre pour la rentrée 2012

L'enseignement des langues

- Enjeu fondamental pour la poursuite d'études et l'insertion professionnelle (rôle des cours d'ELCO)
- Accords bilatéraux : Algérie, Maroc, Tunisie, Portugal, Croatie
- Procès verbaux de commissions mixtes : Turquie, Espagne, Italie, Serbie

Le système éducatif français

- Responsabilité directe dans la mise en place des ELCO :

Organisation des enseignements
(directeurs – maires – IEN)

Affectation des enseignants (DASEN)

Contrôle des enseignements (corps
d'inspection)

Organisation des enseignements à l'école élémentaire

- Sur temps scolaire (cours intégrés) = LV dans l'emploi du temps des 6h de la journée d'école.
- Hors temps scolaire (cours différés) = en dehors l'emploi du temps des 6h de la journée d'école (peut s'apparenter à l'organisation de l'aide personnalisée, de l'accompagnement éducatif, voire des stages de remise à niveau).

Samedi matin – Mercredi matin = hors temps scolaire mais des dérogations sont possibles

Ces cours sont considérés comme des activités d'enseignement scolaire.

Les horaires

- Possibilité d'organiser plusieurs cours le mercredi matin dans la même école.
- Insistance pour que les cours se déroulent le soir (mais ne doivent pas priver les élèves de l'aide personnalisée s'ils en ont besoin)
- Importance de rechercher des solutions : savoir négocier, éviter les positions de principe

Les enseignants

- Les enseignants font partie des équipes : participent aux conseils d'école, de maîtres, de cycle
- Les enseignants ont droit à la formation : plan d'animation de circonscription et plan de formation départemental
- Les enseignants sont inspectés
- Ils ont les mêmes obligations que les autres enseignants de l'école (communication des résultats des élèves, demandes d'absences ...)

Le directeur

Il n'est pas obligatoirement présent mais reste responsable

Il doit pouvoir s'assurer de la présence de l'enseignant ELCO

Il doit être joignable par l'enseignant ELCO qui doit le prévenir en cas d'absence

Il doit avertir l'IEN en cas de problème

L' Inspecteur de l'Education Nationale

- Il organise une réunion avec les enseignants ELCO de sa circonscription pour présenter leurs droits et leurs obligations
- Il signale à Monsieur le Directeur Académique tout dysfonctionnement
- Il inspecte l'enseignant à partir du rapport de visite joint. Il peut se faire accompagner par un IA-IPR de la langue enseignée

Le calendrier

Rentrée :

IEN = accueil des
enseignants ELCO
nommés + recueil des
effectifs

Ecole	Nom du directeur	Nom du professeur	Nombre d'élèves	Lieu et horaires

2ème trimestre :

DAAdjointe + IEN
coordonnateur : réunion
avec les CPD de langues,
les représentants
consulaires et les
enseignants

En cours d'année

- Surveillance du fonctionnement des cours – obligations de service
- Formation des enseignants
- Evaluation des élèves (résultats dans le livret scolaire + LPC)
- Contrôle des enseignements

Préparation carte scolaire ELCO

Mars – avril :

- recensement exhaustif après demandes aux familles : tous les élèves peuvent s'inscrire même ceux dont les parents ne sont pas originaires d'un pays étranger (utilisation du document officiel)
- réunion avec les partenaires (Consulats / Ambassades)

« Si tu diffères de moi, mon frère,
loin de me léser, tu m'enrichis. »

Antoine de Saint-Exupéry